## Une utilisation des bases de données DoneSol

# La révision des Zones Défavorisées Simples ZDS :

Bertrand Laroche
Christine Le Bas
INRA – unité INFOSOL





- Définitions
- Contexte, enjeux
- Révision des ZDS : sur quels Critères? Avec quelles données ?
- Objectifs
- Implications
- Conclusions

#### Contexte

### Critères

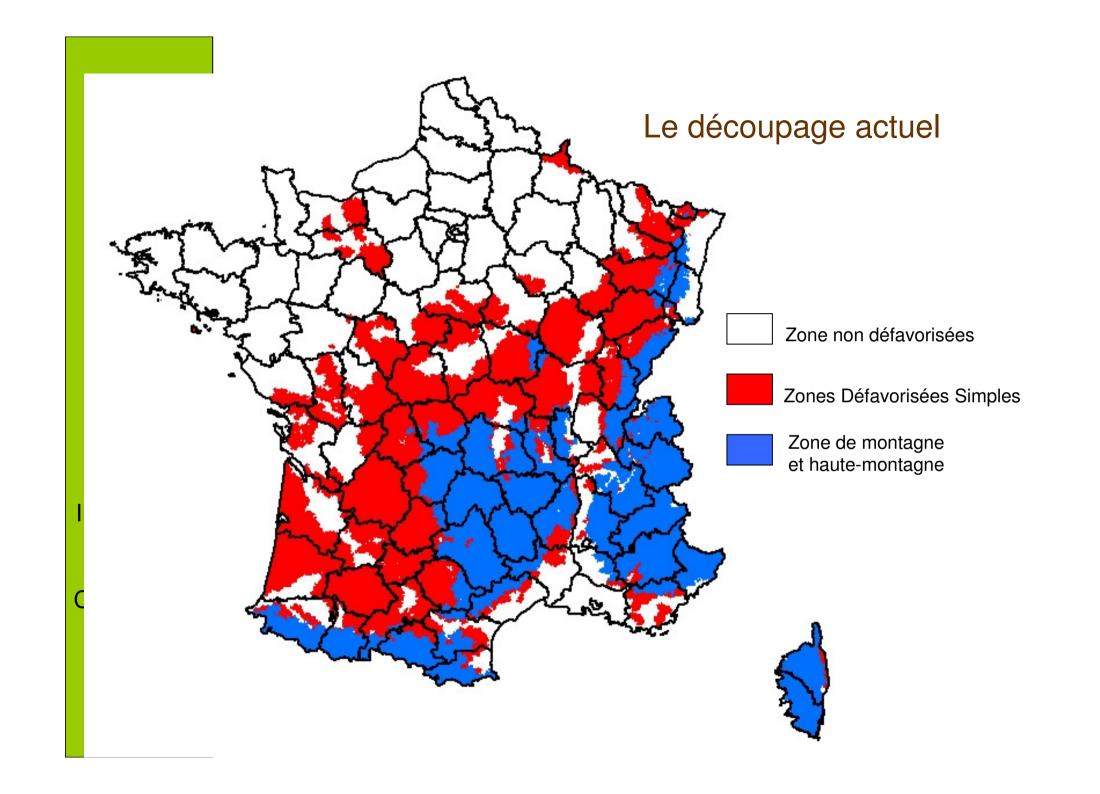
### **Objectifs**

### Implications

### Conclusions

# ZDS: qu'est ce que c'est?

- Les zones défavorisées sont des territoires affectés de handicaps économiques, agricoles, physiques et démographiques spécifiques, dans lesquels il est nécessaire de soutenir l'activité agricole par l'octroi d'aides adaptées. Depuis 1970, les Zones Agricoles Défavorisées (ZAD) bénéficient de soutiens pour
  - Maintenir l'activité agricole
  - Eviter l'abandon des terres, entretenir l'espace.
- Environ 45 % du territoire
- 500 M€ au titre de l'ICHN (Indemnité Compensatoire d'Handicap Naturel)
- Elles se composent de :
  - Zones de montagne (ZM) : 18,8% du territoire
  - Zones Défavorisées Simples (ZDS) : 24,2%
  - Zones affectées de Handicaps Spécifiques (ZHS): 2,5 %
- Remise en cause de certains critères socio-économiques choisis lors du premier zonage



Contexte

Critères

**Objectifs** 

**Implications** 

Conclusions

### Contexte

- Demande de la Commission européenne d'une révision
- Harmonisation de la définition
- Révision des Zones Défavorisées Simples sur 2 catégories de critères :
  - Des critères biophysiques
  - Des critères liés aux systèmes de production « fine tuning »
- l'obtention des aides s'appuiera sur le nouveau zonage.
- Les zones de montagnes et de hautes montagnes ne sont pas modifiées
- La Commission européenne considère qu'une commune ne peut être classée en zone défavorisée simple que lorsqu'au moins 66% de la SAU remplissent au moins l'un des 8 critères.

### Contexte

Critères

**Objectifs** 

**Implications** 

Conclusions

# Qu'apportent les ZDS ?

- La représentation des ZDS se fait par le biais des communes
- Dans lesquelles les agriculteurs pourront bénéficier de l'ICHN ou de montants d'aides majorés.
  - Aides à l'installation des jeunes agriculteurs (attribution de taux préférentiels de 1 % au lieu de 2,5 %, ..)
  - Aides aux investissements (plan de modernisation des bâtiments d'élevage, dispositifs complémentaires, pastoralisme)

Contexte

Critères

**Objectifs** 

**Implications** 

Conclusions

# Les catégories de critères retenus



### 8 critères

### Climat

- basse température
- sécheresse

### Sol

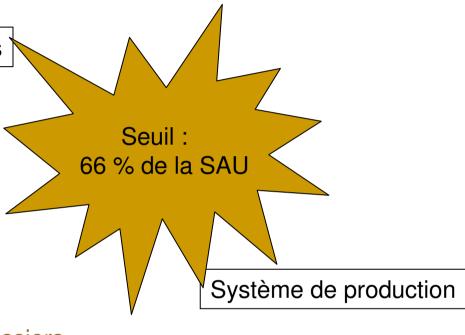
- drainage
- texture et éléments grossiers
- profondeur d'enracinement
- propriétés chimiques

### Sol et climat

- Excès d'humidité dans le sol

### **Terrain**

- pente



UGB/ha SAU STH/SAU

# Critères climat et sol

### Définitions

	Critère	Définition	seuil			
	Climat					
C	Températures basses	Durée de la période de végétation (nombre de jours) définie en nombre de jours avec une température moyenne journalière > 5°C (LGPt5) OU	≤ 180 jours			
C		Durée thermique totale (degrés-jours) pour la période de végétation définie par la température moyenne journalière cumulée > 5 ℃	≤ 1 500 degrés-jours			
lm	Sécheresse	Rapport entre les précipitations annuelles (P) et l'évapotranspiration potentielle annuelle (ETP)	P/PET ≤ 0,5			
	Climat et sols					
Сс	Excès d'humidité dans le sol	Nombre de jours à la capacité de rétention ou au-dessus de la capacité de rétention	≥ 230 jours (avec 7ans/30 ans)			

# Critères sol

Dé	Critère	Définition	seuil		
	Sols				
Co Ol Imp	Drainage	Surfaces couvertes d'eau pendant une durée significative de l'année	Humide de 0 à 80 cm pendant 6 mois, ou humide de 0 à 40 cm pendant 11 mois, OU Sols mal ou très mal drainés OU Couleur typique de la réduction du fer à 40 cm de la surface		
	Texture et pierrosité défavorables	Abondance relative d'argile, de limon, de sable, de matière organique (% poids) et fractions de matériaux grossiers (volume en %)	≥ 15 % du volume de la couche arable sont constitués de matériaux grossiers, et notamment des affleurements rocheux, des grosses pierres OU		
			Classe texturale de la couche arable: sable, sable limoneux, définie en [% de limon + (2 x % d'argile) $\leq$ 30 % OU		
ШР			La classe texturale de la couche de terre arable est «argile lourde» (≥ 60 % d'argile) OU		
Cor			Sol organique (matières organiques ≥ 30 %) sur au moins 40 cm OU		
			Classe texturale de la couche arable: argile, argile limoneuse; et propriétés vertiques à moins de 100 cm de la surface du sol		

# Critères sol (suite), et relief

### Définitions

	Critère	Définition	seuil	
C	Sol			
	Faible profondeur d'enracinement	Profondeur (en cm) par rapport à la surface du sol jusqu'à de la roche dure cohérente ou une couche durcie	≤ 30 cm	
C	Propriétés chimiques médiocres	Présence, dans la couche arable, de sels, sodium échangeable, acidité excessive	Salinité: ≥ 4 deci-siemens par mètre(dS/m) OU	
			Teneur en sodium : ≥ 6 Pourcentage de sodium échangeable (ESP)	
Im			OU	
			Acidité du sol: pHeau ≤ 5	
	elief			
Co	Forte pente	Dénivellation par rapport à la distance planimétrique (%)	≥ 15 %	

### Contexte

### Critères

### **Objectifs**

### **Implications**

### Conclusions

# Critères biophysiques : les critères nécessaires

#### DoneSol

- Profondeur du sol
- granulométrie
- Pierrosité (abondance et type)
- Taux de Matière organique
- Blocs et affleurements rocheux
- Nom RP, nom des strates
- Drainage, abondance des taches
- Salinité
- pH
- Sodicité
- RU calculée (épaisseur, granulométrie, EG)

### Extérieur à DoneSol

- Pente
- Précipitations
- Température
- Evapotranspiration
- Bilan hydrique

Contexte

Critères

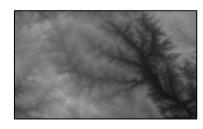
**Objectifs** 

**Implications** 

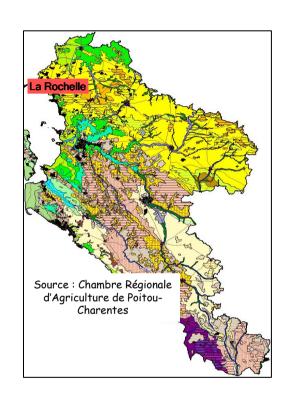
Conclusions

# Les sources de données nécessaires

- Référentiels Régionaux Pédologiques contrôlés, pas obligatoirement labellisés
- Données climatiques
- Modèle Numérique de Terrain



- Couche IGN des communes
- RPG Registres parcellaires graphiques
- RA 2010



### Méthodologie : Climat **MNT RRP** Calcul des zones Evaluation des critères Evaluation des critères de pente > 15% sol par UTS climat par maille Calcul de la RU de l'UTS Calcul bilan hydrique UTS x maille Détermination des surfaces communes contraintes par commune Détermination des surfaces agricoles **RPG** contraintes par commune Zonage critères RA 2010 biophysiques (66%) Zonage final

Contexte

Critères

objectifs

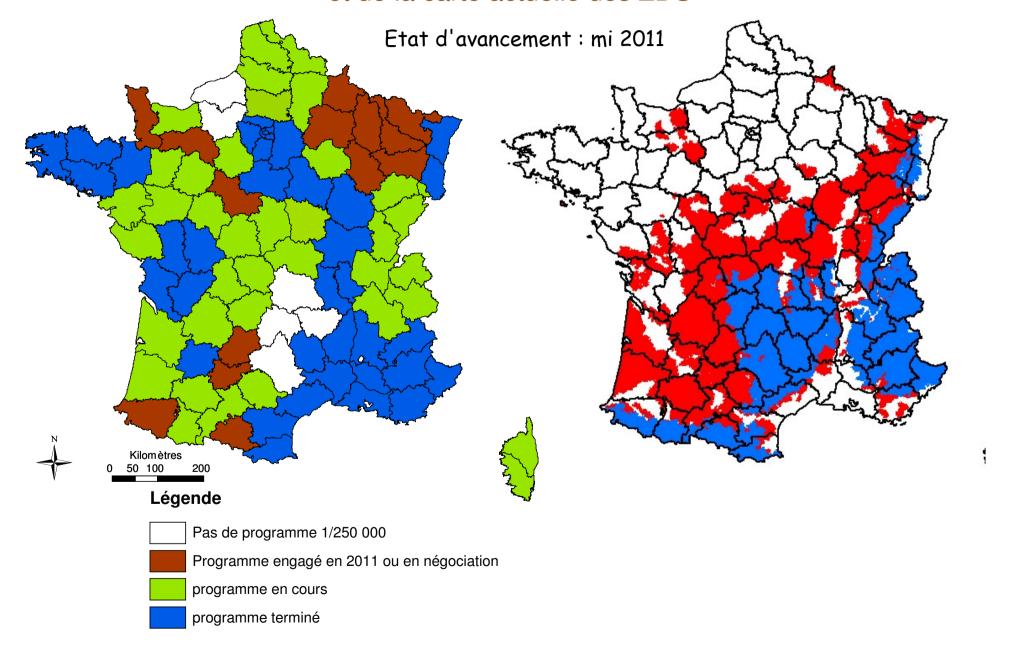
**Implications** 

Conclusions

# Les objectifs

- Nécessité d'une connaissance des sols à 1/250 000ème, avant fin 2012 en vue de la réalisation du zonage.
- Production de ce nouveau zonage en 2012 et début 2013 en 2 étapes :
  - Carte des critères biophysiques
  - Intégration de la catégorie de critères : systèmes de production
- Transmission de la nouvelle carte à la Commission avec la nouvelle programmation de développement rural à la mi 2013.
- RISQUE: Les montants des aides sur les départements ou régions qui ne peuvent fournir ce zonage à temps seront dégressifs.

# Mise en parallèle de l'avancement des Référentiels Régionaux Pédologiques et de la carte actuelle des ZDS



Contexte

Critères

objectifs

**Implications** 

Conclusions

# **Implications**

### Pour InfoSol

- Produire les tests à partir des différents critères
  - Premiers tests sur la BDGSF (1 000 000 ème) (2010)
  - RRP tests: 71, 21, 79, 17, 16, 45
  - Finalisation des critères
- Suivre techniquement les RRPs
  - Montage du projet
  - Constitution de la base de données
  - Vérifications des données
- Gérer les absences ou incohérences des bases de données
- Produire les cartes définitives du zonage sur le territoire.

### Pour les partenaires :

- Fournir des bases « propres » dans les temps
- Réactivité face aux demandes de mises en conformité

# Conclusions

- Une application qui fait appel à de nombreuses données de la base de données
- Un couplage de ces données, avec des données « extérieures »
- Grosse pression sur la finalisation des RRPs pour fin 2012
  - Bases renseignées et complètes
  - RRPs Vérifiés et corrigés
- Production des nouvelles cartes des ZDS début 2013.
- Une application avec un enjeu très important
- Une évaluation du potentiel et de la qualité des RRPs

